



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Nazaire, le 28/03/2024
N°1696

Signature du nouveau contrat stratégique de filière (CSF) des Industriels de la Mer

A l'occasion de leur déplacement à Saint-Nazaire sur les Chantiers de l'Atlantique, **Roland Lescure**, ministre délégué chargé de l'Industrie et de l'Energie, et **Hervé Berville**, secrétaire d'Etat chargé de la Mer et de la Biodiversité, ont signé le nouveau contrat de filière stratégique des Industriels de la mer pour la période 2024-2027, présidé par Philippe Berterottière, aux côtés des fédérations professionnelles, syndicats et universitaires.

Placée sous l'égide du Conseil national de l'industrie, la filière des industriels de la mer regroupe les industries navales, les énergies marines renouvelables et l'offshore. Elle représente 120 000 emplois directs et 33,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 50% à l'export. Avec 9 grands ports maritimes (GPM), 1 grand port fluvio-maritime (HAROPA PORT) et des chantiers navals parmi les meilleurs du monde, la France bénéficie d'un riche écosystème dont le savoir-faire et le rôle économique pour les territoires ne sont plus à démontrer.

La filière est confrontée à de multiples défis : la transition écologique, l'attractivité, la course à l'innovation, et doit se réinventer dans un contexte global ultra compétitif.

Afin de les relever et dans la continuité de l'avenant signé pour la période précédente, ce nouveau contrat permettra de mettre en place 22 projets structurants qui s'articulent autour de quatre axes :

- **Réindustrialisation et autonomie stratégique** : vecteur de puissance économique, commerciale, de défense et scientifique, la mer est un condition clé de la souveraineté. A ce titre, le pays doit s'armer d'une chaîne de valeur autonome et d'une flotte stratégique. L'Etat accompagne la filière et soutient d'une part la demande avec la commande publique, d'autre part l'offre à travers de multiples dispositifs en en faveur de la compétitivité des infrastructures, du déploiement des technologies innovantes ou encore du développement à l'international.
- **Transition écologique** : conformément aux objectifs fixés par le gouvernement et dans le cadre de la loi industrie verte, le CSF aura pour objectif de mettre en œuvre les actions inscrites dans la feuille de route de décarbonation du secteur maritime. L'électrification des navires et quais, l'hydrogène, la propulsion à vent, le captage de CO2 sont autant de solutions à développer pour décarboner massivement la filière et, plus largement, l'industrie associée.
- **Innovation et R&D** : pour répondre aux enjeux des deux premiers axes, les industriels de la mer souhaitent poursuivre l'instauration d'un environnement favorable à la recherche & développement et l'innovation, à travers une étroite coopération avec le monde universitaire et les pôles de compétitivité. Ces synergies permettront d'aboutir à des grands démonstrateurs opérationnels, d'acquérir des briques technologiques, de les assembler, qu'elles soient innovantes ou déjà sur le marché, pour permettre leur

intégration et faire émerger le produit pertinent et, au besoin, reproductible, entre les mains des parties prenantes sur la chaîne de valeur. Ces innovations couvrent le large spectre des technologies émergentes navales et de l'énergie, de l'incrémental à la rupture.

- **Attractivité et compétences** : avec plus de 72 000 recrutements prévus à horizon 2030, la filière anticipe des besoins en compétences, formations et emplois. Le Campus national des industries de la mer (CINav) génère 10 000 rencontres par an pour présenter les métiers de la filière, et les formations associées afin de susciter de nouvelles vocations. Ces actions seront renforcées au cours de la période.

A travers ce nouveau contrat, l'Etat et les acteurs industriels réaffirment leur ambition d'œuvrer conjointement en faveur du développement et de la compétitivité des industries de la mer. Coordinés par le Conseil national de l'industrie, rattaché à la Direction générale des Entreprises (DGE), les comités stratégiques de filière (CSF) sont un élément central permettant d'instaurer un dialogue concret, performant et régulier entre l'Etat, les entreprises et les représentants des salariés sur tous les sujets qui permettent la reconquête industrielle française.

Contacts presse :

Cabinet de Roland Lescure - 01 53 18 46 19 - presse@industrie.gouv.fr

Cabinet de Hervé Berville - 01 40 81 35 74 - presse.semb@ecologie-territoires.gouv.fr